

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 4 septembre 2000

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni lundi 4 septembre 2000 à 20 heures 30 en Mairie d'Abergement-Le-Petit sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLLIN.

Étaient présents : Jean-Claude COLLIN (Président), Claude RUTY et Alain GUYOT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIÈRE, Régis FOURNIER, Alfred PASSARIN, Christian SOMMER, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, Jean-Pierre VANTHIER, Paul ROY, Jacques BULABOIS, Andrée ROY, Alphonse KLUR, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean-Louis OLIVIER, Nicolas DROZDOFF, Emile ETIEVANT, Claude BONNOT et Noël FOURNIER.

Assistait à titre consultatif : Odette CORNET.

En outre, assistait également : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général)

Étaient excusés : Gabriel PARIS, Yves DECOTE, Jacques RAGUIN, Michel MARANDET, Jean-Pierre KOEGLER, Eric BERTHOD, Jean PONCET, Claude PONCET, Dominique CHAPUT, Roland CHAILLON et Danièle MARCHI.

Étaient absents : Pierre DENETRE, Maurice CHOQUET, Julien DUVAL, Michel ROY, Jacqueline NOURDIN, Gérard ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Andrée ROY

Le procès verbal de la séance du 19 juin 2000 est adopté à l'unanimité, sans observation.

★★★★★

Monsieur Jean-Claude COLLIN ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents ainsi qu'à Monsieur Jean-François GAILLARD, Conseiller Général.

1) Tarif des locations du chapiteau

Le conseil communautaire accepte les propositions présentées par Monsieur Jean-Claude CHARONDIÈRE, Président de la commission animation qui s'est réunie le 5 juillet 2000 soit :

- Location du chapiteau
 - Chapiteau non complet (sans les cotés) 621 F
 - Chapiteau complet (avec les cotés) 1 035 F
- Frais de transports, montages et démontages
 - Chapiteau avec un véhicule et un chauffeur 670 F
 - Chapiteau avec un véhicule, un chauffeur et trois agents 1 100 F.

Il est précisé que la location sera gratuite pour une commune ou une association de la communauté de communes.

Suite à une intervention de Monsieur Alain GUYOT, il est décidé que le chapiteau ne pourra être transporté que par les employés de la ville de Poligny afin de parer les risques d'accident et de protéger le matériel.

D'autre part, l'assemblée prend note de la journée découverte du dimanche 15 octobre 2000 où tous les habitants de la communauté de communes sont invités à venir se retrouver sur

les sentiers. Un repas « tiré du sac » sera pris à la salle du Pénitent à Chamole où un vin d'honneur sera offert par la communauté de communes.

Pour information, il est à noter que l'association de chasse Neuville-Oussières possède 2 chapiteaux de 75 m² ainsi que des tables et des bancs qui pourraient être loués. La commune d'Abergement-Le-Petit possède également un chapiteau.

2) Acquisition de panneaux pour sentier de randonnée

Suite à la réunion de la commission environnement du 21 août 2000, Monsieur Claude RUTY, Président de la commission, informe l'assemblée du problème de sécurité des usagers, soulevé par l'association de chasse de Buvilly, lorsqu'ils traversent la forêt communale en période de chasse.

Après discussion, le conseil communautaire décide d'acquérir des panneaux d'information.

3) Indemnité de stage pour travail sur Contrat Régional de Développement (CRD)

Au vu de la qualité du travail réalisé dans la présentation du diagnostic de territoire pour le CRD, le conseil communautaire décide de verser une indemnité de 6 000 F à Julie GEILLON qui a effectué un stage de 4,5 mois non rémunéré.

4) Modification du plan de financement viabilisation secteur « Au Velours »

Il est précisé qu'une première demande de DDR a été déposée et refusée en 1999.

Pour l'année 2000, une deuxième demande de DDR a été déposée le 4 février 2000 pour la deuxième partie de travaux de viabilisation. A la demande de Monsieur le Préfet, il convient de modifier le plan de financement en ôtant des dépenses non éligibles et en ajoutant des dépenses non indiquées (gaz et téléphone). L'assemblée valide la modification du plan de financement.

5) Signature convention gaz de France

GDF a estimé un coût d'investissement de 78 400 F HT pour installer le gaz dans la zone « Au Velours ». Il demande à la communauté de communes de verser 53 000 F HT sous forme d'avance remboursable au fur et à mesure des consommations annuelles enregistrées, au prorata de la valeur atteinte et du potentiel estimé et déductions faites des remboursements antérieurs. L'assemblée accepte les conditions de cette convention.

6) Conditions de location de la pépinière tertiaire à l'ENILBIO

Suite à une demande de location formulée par l'ENILBIO, le conseil communautaire décide de lui louer les bureaux de la pépinière tertiaire au prix de 50 F le m².

7) Décision modificative

Le conseil communautaire décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

▪ Budget général

Fonctionnement : dépenses

- Article 022-01 : dépenses imprévues - 1 050 F
- Article 6611 : intérêts des emprunts + 1 050 F

Investissement : dépenses

- Article 020-01 : dépenses imprévues - 12 000 F
- Article 16412-01 : capital d'emprunt + 12 000 F

▪ Budget annexe « locaux industriels »

Fonctionnement : dépenses

- Article 022-01 : dépenses imprévues - 1 500 F
- Article 60612-90 : énergie – électricité - 2 000 F
- Article 6611-90 : intérêts des emprunts et dettes + 3 500 F

8) Décision pour la constitution d'un Pays

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur la volonté de constituer un « Pays ». Chaque délégué a reçu courant juillet un compte rendu de la réunion du 12 juillet

2000 en Arbois accompagné d'un projet de délibération. Les délibérations devront être jointes au dossier qui sera transmis en Préfecture début septembre si l'on veut la reconnaissance de notre périmètre d'étude dans la première série, d'ici la fin de l'année. L'engagement dans la procédure de Pays permet aux collectivités favorables l'accès à des aides publiques plus importantes pour l'accompagnement de leurs projets.

Il précise que l'étude du périmètre et la charte de Pays durera 2 ans et que l'on pourra bénéficier d'aides dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Un conseil de développement travaillera sous l'égide de commissions nommées. Il est proposé 6 commissions composées de 9 membres (dont 1/3 d'élus).

La Ville d'Arbois a déjà adopté à l'unanimité ce projet de délibération et la communauté de communes du Pays de Salins ainsi que le SIVOM d'Arbois ont inscrit cette décision à l'ordre du jour de leurs prochaines assemblées (avant le 15 septembre 2000).

Après une relecture en séance, le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette délibération.

9) Assurance dommage aux biens pépinière tertiaire

Le Conseil Communautaire décide de souscrire une assurance dommage aux biens pour couvrir les bureaux en multirisques (incendie, tempête, dégâts des eaux, vols, bris de glace). La prime annuelle s'élève à 2 515 F TTC.

10) OPAH : Attribution du marché d'étude et autorisation du Président à signer les marchés

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet pour ouvrir les offres et a attribué le marché le marché au CDHR, seul candidat ayant remis une offre, pour faire l'étude de réalisation (2000) et assurer le suivi animation (2001 à 2003).

Le Conseil Communautaire charge le Président d'exécuter le marché et désigne la commission urbanisme au comité de suivi.

11) POS de Miéry

L'assemblée souhaite être consultée pour avis sur le POS et délègue Monsieur Jean PONCET pour suivre ce dossier.

12) Adhésion à Jura Initiative

Le Conseil Communautaire décide de renouveler l'adhésion à l'association Jura Initiatives dont la cotisation annuelle s'élève à 200 F par an.

13) Marché de travaux pépinière tertiaire

Le Préfet du Jura a retiré du tribunal administratif les marchés pour la construction de bureaux en pépinière d'entreprises suite à la régularisation administrative du conseil communautaire en date du 19 juin 2000.

Cette régularisation administrative engage la responsabilité de Monsieur le Percepteur qui ne paie plus les entreprises sur la base de la deuxième signature sur les mêmes actes d'engagements.

Le Président propose au conseil communautaire, qui l'accepte, de délibérer sur :

- La résiliation pour les lots 1, 2 et 5 sur la base des premiers actes d'engagements,
- Le retrait pour les lots 6 à 14 sur la base des premiers actes d'engagements,
- La réception des travaux pour les lots qui ont reçu un commencement d'exécution entre la signature des premiers et des seconds actes d'engagements,
- Enfin, sur l'exécution du marché pour les lots 1, 2, 5 et 6 à 14 sur la base des seconds actes d'engagements.

14) Questions et informations diverses

➤ **Dénomination de la rue secteur « Au Velours »**

Il est proposé à l'assemblée de nommer cette rue « François ARAGO » (1786-1863), homme physicien, astronome et politicien.

➤ **Cession d'un terrain sur la zone « Au Velours »**

Un deuxième terrain (à côté de la chambre funéraire) est en cours de cession à la SCI de Grimont. Cette société a pour activité le terrassement de travaux publics.

➤ **Assainissement**

Monsieur Claude RUTY présentera l'étude de la DDE au prochain conseil communautaire.

➤ **Plaquette économique**

La plaquette économique destinée à des entreprises venant de tous secteurs d'activité est présentée aux élus. Elle a été tirée à 1 500 exemplaires.

➤ **Leclerc**

La commission d'équipement commercial départementale se réunira le 25 septembre 2000 pour statuer sur le projet Leclerc.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 45.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Andrée ROY

Jean-Claude COLLIN